



Ville de Cerny

Extrait du registre des arrêtés *Essonne*

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 @ : mairie@cerny.fr

ARRÊTÉ N° 2025 / II / 106 – 3.6

FERMETURE DU STADE DU SAMEDI 18 AU DIMANCHE 19 OCTOBRE 2025 INCLUS

Le Maire de CERNY (Essonne),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

Considérant l'organisation de la « Journée Halloween », qui se déroulera au complexe sportif Jean-Ségalarde de Cerny le dimanche 19 octobre 2025,

Considérant le nombre de visiteurs attendus,

Considérant la nécessité de réglementer l'accès au stade,

Considérant l'obligation d'informer les clubs sportifs ou organismes chargés des compétitions,

A R R Ê T É

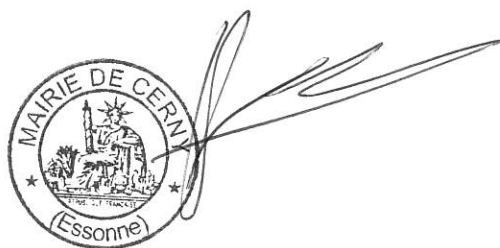
- Article 1 : Le stade sera fermé du samedi 18 au dimanche 19 octobre 2025 inclus.
- Article 2 : Aucun entraînement ou rencontre sportive ne pourra s'y dérouler entre le samedi 18 et le dimanche 19 octobre 2025.
- Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.
- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- la brigade de gendarmerie de GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE
 - au district de Football
 - l'Association Fertoise de Football Boissy-Cerny
 - l'Association du football club d'Itteville
 - à l'association Amicale de Boinveau (pétanque)

- au COSE
- au LEP A. DENIS

Le 18 octobre 2025,

Pour le Maire empêché,
Marie - Claire CHAMBARET,

Par suppléance,
Rémi HEUDE - 1^{er} adjoint



Le Maire **certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.